



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses

Monbijoustrasse 8

Case postale

3001 Berne

dossier traité par SMUN/PG

notre réf. A. 1/2026/20

vos réf.

Lausanne, le 30 avril 2026

Réponse à la consultation sur la modification de l'ordonnance sur la Poste (inclusion de la distribution matinale dans l'aide indirecte à la presse)

Madame la Directrice,

Nous vous remercions de nous avoir sollicités dans le cadre de la consultation susmentionnée.

La Ville de Lausanne soutient ce projet de révision de l'ordonnance sur la Poste qui permet d'étendre l'aide financière de la Confédération à la distribution matinale de la presse régionale et locale. Cette mesure offre un soutien à la presse écrite régionale pour une durée provisoire, lui permettant de poursuivre sa transition numérique de manière plus sereine. Elle devrait également contribuer à ce que les titres concernés maintiennent la distribution matinale de leurs journaux et d'atteindre plus rapidement leur lectrices et lecteurs, ou l'introduisent en bénéficiant de tarifs plus abordables.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter